

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour des ludothécaires salarié(e)s!»**

**Rapport de M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions en date du 22 septembre 2008.

Cette dernière s'est réunie pour traiter cette pétition les 8 et 15 décembre 2008 et les 19 janvier et 2 mars 2009, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion.

Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Nathalie Bianchini et Tamara Sagini, que la commission remercie pour la précision et la qualité de leur travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 8 décembre 2008**

*Audition des pétitionnaires: M<sup>me</sup> Janie Mouthon, présidente de la ludothèque La Marelle, à Vieussieux, M<sup>me</sup> Nicole Pellaud, présidente de la ludothèque Pâquis-Sécheron, M<sup>me</sup> Marizza Mondehard, présidente de la ludothèque Prêt-Ludes dans le préau de l'école Le-Corbusier, depuis douze ans en bénévole, M<sup>me</sup> Carole Clément, présidente de la ludothèque des Eaux-Vives, M<sup>me</sup> Marie-Christine Balderama, présidente de la ludothèque Pré-Picot, M<sup>me</sup> Jacqueline Biner, présidente de la ludothèque du Petit-Saconnex*

M<sup>me</sup> Clément précise que la lettre qui accompagnait la pétition expose le problème assez clairement. Cette lettre figure en annexe au présent rapport. Il existe cinq ludothèques où les employées sont salariées, et six autres où elles ne le sont pas. Dans ces dernières, le personnel reçoit uniquement une indemnité. Les ludothèques occupant des personnes salariées ont comme devoir d'ouvrir vingt heures par semaine, pendant les vacances scolaires et le samedi matin. Il n'est pas possible d'exiger autant des bénévoles, et la situation devient difficile, car les ludothèques travaillent à deux vitesses.

M<sup>me</sup> Balderama explique qu'aujourd'hui la moitié des ludothécaires sont salariées. Au début, elles étaient bénévoles, mais petit à petit elles ont été salariées. La promesse faite il y a quelques années que toutes les ludothécaires seraient salariées n'a pas été tenue, c'est le cas pour cinq établissements seulement. Cepen-

dant, toutes ont suivi la même formation à la Haute Ecole de travail social (Institut d'études sociales – IES), Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux.

M<sup>me</sup> Clément informe qu'elles n'ont pas eu de discussions précises avec les services sur ces questions. Les présidentes des ludothèques se réunissent à travers l'Association des ludothèques de Genève et participent au bureau. Il n'y a jamais eu de contact direct avec M. Tornare et très peu avec M<sup>me</sup> Irringer. Les transactions ont commencé en 2004. La promesse avait été faite de salarier tous les deux ans des ludothèques, mais le processus s'est arrêté. Le choix de ces ludothèques a été fait complètement au hasard.

Les ludothèques employant des personnes salariées sont: la Servette, Saint-Jean, 1, 2, 3... Planète (dans l'école de l'Europe), Plainpalais-Jonction et Centre et Vieille-Ville.

M<sup>me</sup> Balderama précise que la ludothèque Pré-Picot est ouverte le lundi après-midi pour le parascolaire, le mercredi et jeudi après-midi, ainsi que le samedi matin. Le samedi, huit personnes y travaillent; les autres jours, il n'y a parfois qu'une seule personne, car elles ont toutes une autre occupation. Elle a parfois dû prendre congé à son travail pour assurer une présence le lundi après-midi. Elle ajoute qu'elles ont de la chance d'avoir une personne de 60 ans formée et travaillant vingt heures par semaine sans avoir jamais touché un sou. Si elle partait, la ludothèque devrait fermer.

Le plan d'action prévoit deux plein temps salariés, il s'agit de vingt heures de travail pour la future responsable et de dix heures pour les autres.

Actuellement, certaines ludothèques non salariées reçoivent une somme de 5000 francs pour indemniser les ludothécaires, ce qui revient à 2,50 francs de l'heure.

A l'origine, seules les ludothécaires salariées avaient droit à une formation, puis toutes ont demandé à la suivre également, puisqu'il était prévu qu'elles allaient être salariées. La formation dure deux cent septante heures, et conduit à l'obtention d'un certificat de l'IES.

Tout le monde suit la même formation à la demande du Service des écoles et institutions pour l'enfance et en prévision d'une professionnalisation.

L'ensemble des ludothécaires a participé à la récolte de signatures et a appuyé les démarches entreprises.

M<sup>me</sup> Balderama explique que les ludothécaires ne sont pas intéressées d'aller travailler pour gagner un salaire, mais leur motivation est de faire fonctionner la ludothèque de leur quartier. C'est pourquoi elles demandent un traitement égal pour offrir à la population les mêmes prestations.

M<sup>me</sup> Pellaud précise qu'il est important pour la fréquentation que la ludothèque reste à proximité dans le quartier. Les mamans ne vont pas traverser toute la ville avec leur poussette pour venir. De plus, pendant l'été les enfants qui ne font rien ont la possibilité de visiter la ludothèque, c'est une bonne occupation pour eux.

M<sup>me</sup> Mondehard fait remarquer que, l'année passée, la ludothèque Prêt-Ludes avait organisé deux soirées et que celles-ci ont eu un grand succès. Elle a remarqué qu'il y a toujours beaucoup d'adolescents dans la rue, donc les ludothécaires veulent organiser ces activités plus souvent pour éviter que les jeunes traînent dehors, mais aujourd'hui ce n'est pas possible en raison du manque d'effectif.

En ce qui concerne les activités des ludothèques, M<sup>me</sup> Mouthon précise que la Ville met à disposition les locaux gratuitement. Actuellement, les ludothèques ne fonctionnent pas toutes de la même manière; par exemple, à la Marelle ils demandent 30 francs par an et par famille et les personnes ont le droit d'emprunter un jeu par membre pour trois semaines. Certaines ludothèques, surtout celles des autres communes, font payer un petit surplus pour les jeux.

M<sup>me</sup> Mondehard ajoute que tous les enfants ont le droit de venir gratuitement jouer sur place. M<sup>me</sup> Clément dit que quatre ludothèques sont dans des écoles, une dans une villa, et une dans un immeuble locatif payé par la Ville de Genève. Chaque ludothèque reçoit une subvention pour acheter les jeux qu'elle doit gérer elle-même. Sur les cinq ludothèques salariées, trois l'ont été ces dernières années: Centre et Vieille-Ville en 2007, Plainpalais-Jonction en 2006, Saint-Jean en 2005, alors que Servette et 1, 2, 3... Planète l'ont été en 2004.

### **Séance du 15 décembre 2008**

*Audition de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer-Bisevac, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance, accompagnée de M. Paolo Chiararia, adjoint de direction*

M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac explique que la situation actuelle est assez particulière; il y a 11 ludothèques subventionnées par la Ville, six travaillent bénévolement et cinq ont été professionnalisées, les anciennes bénévoles étant devenues salariées. Deux ludothèques ont été professionnalisées en 2004, une en 2005, et une en 2006. Puis le processus s'est arrêté pour des raisons budgétaires. La ludothèque Centre et Vieille-Ville a demandé, par une pétition, d'être professionnalisée et cela a été accepté. Les prestations sont similaires, sauf que les ludothèques professionnelles ont des horaires d'ouverture plus grands. Toutes ont accès à la même formation, qui a été offerte d'abord aux ludothécaires salariées, puis aussi aux bénévoles en vue de leur professionnalisation. La professionnalisation de

l'ensemble des ludothécaires coûtera environ 1 million de francs. Le budget 2009 des ludothèques ne le prévoit pas.

M<sup>me</sup> Widmer-Bisevac informe la commission que M. Tornare a mandaté une rapide étude qui sera disponible au début du mois de mars. Elle précise que les documents qui lient la Ville et les ludothèques sont, d'une part, un document de convention et, d'autre part, un règlement d'application. Le travail hors murs se fait dans le cadre du Ludobus, décidé en concertation entre la Ville et les ludothèques, ou elles-mêmes prennent des initiatives d'activités décidées par leurs associations (fêtes de quartier, promotion, etc.).

M. Chiararia explique que la formation des ludothécaires au Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs sociaux permet également de travailler comme monitrice de maison de quartier ou comme animatrice parascolaire. Dans les ludothèques bénévoles, deux ou trois personnes ont suivi cette formation contre cinq ou six dans une ludothèque salariée. Suivre cette formation n'était pas une condition assurant de devenir employé salarié par la suite. Les cours de formation sont payés par la Ville.

La ludothèque est un bon outil de cohésion sociale et intergénérationnel. On ne peut que soutenir les démarches actuelles. A partir du moment où les ludothécaires sont professionnelles, il est plus facile de les intégrer dans un contexte professionnel. Toutes les ludothèques font des conventions avec des autres associations.

### **Séance du 19 janvier 2009**

*Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève et conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagné de M<sup>me</sup> Isabelle Widmer-Bisevac, directrice du Service des écoles et institutions pour l'enfance*

M. le maire déclare être prêt à déposer un projet devant le Conseil administratif et, si celui-ci l'accepte, de présenter au Conseil municipal des propositions répondant à une partie des vœux des pétitionnaires. Il tient quand même à rappeler que le Conseil administratif impose des arbitrages budgétaires. Ces arbitrages sont compréhensibles en période de crise. Il constate qu'il existe effectivement une inégalité de traitement et c'est pourquoi il est disposé à présenter, le plus rapidement possible, un plan pour les ludothèques, mais il faudra tout de même opérer des arbitrages budgétaires, et, dans un premier temps, les sommes qui seront débloquées risquent d'être limitées.

M. Tornare fait remarquer qu'avec la crise les ludothèques n'auront certainement pas de mal à recruter et que l'on ne peut pas demander une certaine professionnalisation tout en maintenant tous les acquis.

Le président de la commission fait part de sa préoccupation au sujet de l'impact de la décision, au cas où on choisirait de ne pas salarier d'office les actuels bénévoles, qui s'attendent certainement à recevoir cette reconnaissance.

Des membres de la commission précisent que cette pétition résulte d'engagements non respectés. Il était en effet prévu, dans le cadre du budget 2009, que le Service des écoles et institutions pour l'enfance reprenne la professionnalisation des ludothèques.

La majorité de la commission estime judicieux d'attendre le plan financier promis par M. Tornare avant de se prononcer au sujet de la pétition P-222.

## **Séance du 2 mars 2009**

### *Conclusions*

Le président rappelle aux commissaires qu'ils ont reçu un courrier du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, concernant les propositions en faveur de la professionnalisation des ludothèques (voir en annexe).

En conclusion des débats, les membres de la commission des pétitions appuient les propositions des pétitionnaires et demandent le renvoi de la pétition P-222 au Conseil administratif. La demande s'adresse au Conseil administratif afin qu'il prenne les dispositions nécessaires à garantir une égalité de traitement au niveau de ces ludothèques par l'engagement de personnel professionnel, salarié, pour la gestion et l'animation des ludothèques, et qu'il soumette dans ce sens des propositions au Conseil municipal.

Le groupe des Verts a été surpris par l'injustice dont sont victimes les ludothécaires. Malgré les promesses de la Ville de professionnaliser toutes les ludothèques, cette entreprise a été arrêtée en cours de route. De plus, l'information a été très mal relayée auprès des personnes concernées. Les Verts trouvent que l'injustice se situe aussi au niveau des enfants, car on favorise certains quartiers, sans s'occuper des autres, ce qui fait qu'au final seules certaines ludothèques sont ouvertes pendant les vacances scolaires. Les Verts proposent que soit ajoutée une recommandation pour que le Conseil administratif présente une proposition «afin de rétablir la justice et l'équité entre les différentes ludothèques de la Ville».

### *Vote*

La commission vote sur la recommandation suivante proposée par les Verts: «Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif qu'il présente une proposition afin de rétablir la justice et l'équité entre les différentes ludothèques de la Ville.»

Mise aux voix, la recommandation est refusée par 10 non (3 S, 2 DC, 1 R, 2 L, 2 UDC) contre 5 oui (3 Ve, 2 AGT).

Mis aux voix, le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-222 «Pour des ludothécaires salarié(e)s!» est accepté à l'unanimité.

*Annexes mentionnées*

**PETITION AU CONSEIL MUNICIPAL DE LA**  
**VILLE DE GENEVE**  
**POUR DES LUDOTHECAIRES SALARIE(E)S**

Considérant qu'il existe onze ludothèques en Ville de Genève dont six sont toujours bénévoles,

Qu'au vu de l'importance qu'ont pris les ludothèques au niveau de leur fréquentation et de leur place dans la vie de leur quartier, il n'est plus possible d'assurer les prestations actuelles par du bénévolat,

Que les ludothèques constituent des lieux éducatifs et d'intégration importants pour les enfants et leurs familles,

Les pétitionnaires soussignés demandent au Conseil municipal de la Ville de Genève de prévoir et d'engager du personnel professionnel salarié pour la gestion et l'animation des ludothèques.

NOM	PRENOM	ADRESSE	SIGNATURE
-----	--------	---------	-----------

Les responsables de la pétition : ludothèque de Pâquis-Sécheron, ludothèque des Eaux-Vives, ludothèque du Petit-Saconnex, ludothèque la Marelle, ludothèque Pré-Picot et ludothèque Prêt-Ludes.

W

K 22.09.08

Ludothèque des Eaux-Vives  
Ludothèque du Petit-Saconnex  
Ludothèque La Marelle  
Ludothèque Pâquis-Sécheron  
Ludothèque Prêt-Ludes  
Ludothèque Pré-Picot

Genève, le 19 septembre 2008

#### **Remise d'une pétition**

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères Municipales,  
Messieurs les Conseillers Municipaux,

Permettez-nous de vous remettre aujourd'hui la pétition ci-jointe signée par 3582 personnes demandant que toutes les ludothèques existant en Ville de Genève deviennent salariées.

La situation actuelle est en effet caractérisée par l'iniquité profonde que représente la différence de statut qui existe parmi les ludothèques genevoises.

Cinq fonctionnent grâce à des personnes dûment rémunérées, avec un cahier des charges établi et vingt heures d'ouverture hebdomadaires. Six autres fonctionnent sur le principe du bénévolat, tout en offrant des prestations proches de celles en vigueur dans les ludothèques salariées et en employant des personnes dont la formation est égale à celles des collaboratrices rémunérées.

Cette disparité de traitement entraîne, par le manque de reconnaissance qu'il induit pour les bénévoles, un malaise très profond qui se traduit par une désaffection des bonnes volontés et une absence de relève. Nous craignons, si rien n'est entrepris, que des ludothèques bénévoles doivent sinon fermer, du moins fortement restreindre leur offre, faute de personnel suffisant. Cette mesure serait cependant très dommageable car nous avons conscience que nos ludothèques sont indispensables à la vie de chaque quartier. En effet, pour le tout petit enfant c'est le lieu de la première socialisation, pour ceux d'âge scolaire c'est la possibilité de vérifier les acquis, de continuer à progresser d'une façon ludique tout en rencontrant des copains. Pour les adultes, c'est un lieu d'intégration, de rencontre intergénérationnel, d'échanges et de plaisir autour d'un jeu.

Le succès rencontré par notre pétition démontre, si besoin était, que la population des quartiers dans lesquels nous sommes implantés perçoit bien l'enjeu actuel et nous soutient sans réserve.

Nous vous demandons donc de bien vouloir examiner favorablement notre situation et de mettre fin à cette différence de traitement injustifiable.

Dans cette attente et en restant bien sûr à votre disposition pour tout complément d'information, nous vous adressons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères Municipales, Messieurs les Conseillers Municipaux, nos respectueuses salutations.

C. Clément  
Ludothèque des Eaux-Vives

J. Biner  
Ludothèque du Petit-Saconnex

J. Mouthon  
Ludothèque la Marelle

N. Pellaud  
Ludothèque Pâquis-Sécheron

M. Mondehard  
Ludothèque Prêt-Ludes

M.-C. Balderama  
Ludothèque Pré-Picot

DEPARTEMENT DE LA COHESION SOCIALE,  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

LE MAIRE



Monsieur Jean-Charles Lathion  
Président de la commission des pétitions du  
Conseil municipal

Genève, le 25 février 2009

Concerne : professionnalisation des ludothèques

Monsieur le Président,

Le 19 janvier dernier, votre commission a souhaité être informée du coût que représenterait la professionnalisation des six ludothèques, actuellement bénévoles, et m'a demandé de développer des propositions, selon différents paramètres.

Les divers scénarii présentés en annexe sont toutefois à analyser sous réserve des résultats de l'étude Evaluanda qui est en cours et dont les résultats sont attendus pour la mi-mars 2009.

En effet, cette étude permettra d'affiner notre connaissance des ludothèques, notamment en ce qui concerne le profil des utilisateurs, les types de besoins et leur insertion dans le tissu social et associatif des quartiers. Au-delà du nombre de ludothèques à professionnaliser, cette étude donnera des indications sur le modèle à développer dans le cadre d'une politique sociale de proximité.

Les cinq scénarii développés retiennent différents critères : le nombre de ludothèques à professionnaliser, le rythme de ce développement et une éventuelle reprise de la gestion administrative, confiée actuellement à la FASE, par la Ville de Genève.

La question du nombre de ludothèques à professionnaliser est un des enjeux majeurs. En effet, ces structures se sont développées selon une logique associative et spontanée qui ne répond pas à une logique de besoin de quartier. Aussi, certaines zones sont largement dotées, tandis que d'autres quartiers n'ont pas de ludothèque. La réponse à cet état de fait dépend en partie de la place que l'on souhaite donner aux ludothèques en tant qu'équipements publics de quartier (par analogie aux bibliothèques par exemple).

Les rôles et relations entre les partenaires impliqués sont également un enjeu. La structure actuelle – ludothécaires salariées ou bénévoles, comités bénévoles, subvention de la Ville et FASE comme employeur - n'est pas toujours vécue à la satisfaction des parties, en particulier des ludothécaires et de leur comité. Une gestion administrative directement assumée par la Ville garantirait non seulement un meilleur contrôle financier de la prestation, mais permettrait aussi d'augmenter nos exigences en termes de contenu et de suivi.

>

Toutefois, un poste supplémentaire serait nécessaire au service des écoles et institutions pour l'enfance pour assumer ce travail.

Je souhaite que ces informations, ainsi que les tableaux annexés soient utiles à la réflexion de la commission et mes services et moi-même restons à votre disposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Manuel TORNARE

Annexes ment.

Copie à :

Madame Simone Irminger, directrice adjointe du département

Madame Isabelle Widmer, cheffe du service des écoles et institutions pour l'enfance

**1. SCENARIO « SATU QUO – FASE »**

**Descriptif :** Professionnaliser (salarier et former) les ludothécaires des 6 ludothèques bénévoles durant l'année civile 2010. La gestion administrative est toujours assurée par la FASE.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques (5-6)
Salaires ludothécaires *	840'000.-	1'008'000.-	1'848'000.-	Charges salariales : 168'000.- par ludothèque
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	Les indemnités versées aux ludothécaires bénévoles représentent en moyenne un tiers de la subvention actuelle. Dans ce scénario, ce tiers est attribué au développement d'activités.
Formations CEFOC **	20'000.-	130'000.-	150'000.-	En partant du principe que 5 employés par ludothèque, soit 30 personnes seraient à former et que le coût est de 5'000.-/formation.
Formations continues		44'000.-	44'000.-	Le manque actuel de budget pour la formation continue, est problématique.
Gestion FASE	18'000.-	21'600.-	39'600.-	Frs 3'600.- par ludothèque
Gestion VG	0.-	0.-	0.-	
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	Cette prestation est maintenue sous sa forme actuelle
<b>COÛT TOTAL</b>	1'108'000.-	1'203'600.-	<b>2'311'600.-</b>	

\* Pour 2009 la charge salariale pour chaque ludothèque est de 150'000, auxquels devront s'ajouter 18'000 dus au reclassement salarial des ludothécaires qui n'avait pas été budgété. Le total effectif s'élève à 168'000.- par ludothèque.

\*\* dès 2011, en dehors de l'indexation au coût de la vie, il faudra déduire les coûts de formations CEFOC et les remplacer par le montant de la formation pour les nouveaux engagements.

**2. SCENARIO « VILLE DE GENEVE »**

**Descriptif :** Professionnaliser les 6 ludothèques bénévoles durant l'année civile 2010. La gestion administrative n'est plus assurée par la FASE mais reprise par la ville de Genève (service des écoles et institutions pour l'enfance).

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques (5+6)
Salaires ludothécaires	840'000.-	1'008'000.-	1'848'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	
Formations CEFOC*	20'000.-	130'000.-	150'000.-	
Formations continues	0.-	44'000.-	44'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(- 18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Salaires pour un poste d'adjoint administratif (évaluation sur la base pratiquée par la DPE). Ce total se calcule en additionnant les 18'000.- actuellement attribués à la FASE et le salaire du collaborateur VG.
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1'108'000.-</b>	<b>1'284'000.-</b>	<b>2'392'000.-</b>	

\* dès 2011, en dehors de l'indexation au coût de la vie, il faudra déduire les coûts de formations CEFOC et les remplacer par le montant de la formation pour les nouveaux engagements.

### 3. SCÉNARIO "PROGRESSIF" VILLE DE GENEVE

**Descriptif :** Professionnaliser les 6 ludothèques bénévoles à raison de 2 ludothèques par an (2010-2011-2012). La gestion administrative est assurée par la Ville de Genève.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 11 ludothèques en 2012
Salaires ludothécaires	840'000.-	336'000.-	1'176'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	0.-	205'000.-	
Formations CEFOC	20'000.-	30'000.-	50'000.-	
Formations continues	0.-	28'000.-	28'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Ludobus	25'000.-		25'000.-	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1'108'000.-</b>	<b>496'000.-</b>	<b>1'604'000.-</b>	

**Remarque :** Le coût supplémentaire en 2011 et 2012 serait constitué des salaires (336'000.-), de la formation CEFOC (50'000) et de la formation continue (8'000.-) pour les deux nouvelles ludothèques professionnalisées. Le coût supplémentaire par an serait de 394'000 et le budget total final en 2012 serait de 2'392'000.-

#### 4. SCÉNARIO "REMODELAGE"

**Descriptif :** Professionnaliser 4 ludothèques et cesser de subventionner deux ludothèques bénévoles ce qui implique leur fermeture.

Ce scénario se base sur le constat que la répartition géographique actuelle des ludothèques s'est faite en fonction du développement du tissu associatif, mais non selon une logique de quartier. Certains périmètres peuvent être considérés comme généreusement dotés. Ce scénario permet aussi de limiter les coûts.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 9 ludothèques (5 + 4)
Salaires ludothécaires	840'000.-	672'000.-	1'512'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	- 40'000.-	165'000.-	Subvention pour 9 ludothèques
Formations CEFOC	20'000.-	80'000.-	100'000.-	
Formations continues	0.-	36'000.-	36'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>1'108'000.-</b>	<b>850'000.-</b>	<b>1'958'000.00</b>	

## 5. SCÉNARIO PAR LOGIQUE DE QUARTIER

**Descriptif :** Professionnaliser 4 ludothèques, cesser le subventionnement de deux ludothèques bénévoles restantes et créer une nouvelle ludothèque.

Ce scénario est une suite logique du scénario précédent et poursuit la logique de besoin par quartier. Toujours sur la base de la répartition géographique actuelle, on se rend compte que le quartier de l'hôpital, qui est un quartier populaire n'a pas de ludothèque à proximité, ce qui répondrait pourtant très probablement à un besoin.

	Coût 2009	Coût supplémentaire 2010	Coût total	Remarques / 10 Ludothèques (5 + 5)
Salaires ludothécaires	840'000.-	840'000.-	1'680'000.-	
Budget de fonctionnement	205'000.-	-23'000.-	182'000.-	
Formations CEFOC	20'000.-	105'000.-	125'000.-	
Formations continues	0.-	40'000.-	40'000.-	
Gestion FASE	18'000.-	(-18'000.-)	0.-	
Gestion VG	0.-	102'000.-	120'000.-	Voir commentaire p.2
Coûts démarrage		50'000.-	50'000.-	
Ludobus	25'000.-	0.-	25'000.-	
<b>COÛT TOTAL</b>	1'108'000.-	1'114'000.-	<b>2'222'000.-</b>	